

Prix du public

Journées artisanales de Meymac

Vendredi 14 et samedi 15 août 2026

Règlement

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Dans le cadre des journées artisanales d'art de Meymac 2026, un jeu intitulé "Prix du Public" est organisé afin de récompenser les artisans exposants.

Ce jeu est ouvert du vendredi 14 (10h) au samedi 15 août 2026 (19h).

Organisateur : Tourisme Haute Corrèze,
6 place de l'église 19250 MEYMAC
Tél : 05.19.60.00.30

ARTICLE 2 : OBJET

Le jeu vise à permettre aux visiteurs d'élire leur stand préféré, parmi les artisans.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toute personne visitant les journées artisanales d'art. Cette participation est gratuite, sans obligation d'achat. **Dans la limite d'une seule participation par personne : même nom.**

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification nécessaire.

Le jeu n'est pas ouvert aux exposants.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les votes s'effectuent sur le stand de Tourisme Haute-Corrèze. Des tickets de vote sont à disposition.

ARTICLE 5 : SÉLECTION DU GAGNANT - ARTISAN

Le dépouillement des votes se fera le samedi 15 août à partir de 19h par l'organisateur.

Le stand ayant reçu le plus de votes sera désigné lauréat. L'annonce de l'artisan coup de cœur s'effectuera le dimanche. En cas d'égalité, un jury composé de membres de l'organisation, tranchera.

ARTICLE 6 : REMISE DU PRIX

Le lauréat artisan recevra son prix le dimanche 16 août matin.

Ce prix sera une création originale du Tour des Monédières, lauréat du Prix du public lors de l'édition 2025 des journées artisanales.

ARTICLE 7 : SÉLECTION DU GAGNANT - PARTICIPANT ET REMISE DU PRIX

L'équipe organisatrice de l'évènement fera **un tirage au sort parmi les participants** : le dimanche 16 août 2026. Le numéro gagnant sera appelé par téléphone le dimanche 16 août.

Il sera possible de retirer le lot **d'une valeur de 42€** (cabas jute, boule à neige, Bic ciel étoilé, porte clé pomme de toulaine, tisane, bonbon au miel) au Bureau d'information touristique de Meymac, du lundi 17 au samedi 22 août 2026 selon les horaires d'ouverture.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

Le lauréat artisan sera annoncé sur la page **Facebook de l'évènement.**

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

L'organisateur ne peut être tenu responsable en cas de problème technique ou de tout autre imprévu affectant le déroulement du jeu.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 10 : PROTECTION DES DONNÉES

Les données collectées (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse électronique) dans le cadre du jeu sont exclusivement utilisées pour le bon déroulement du vote du public.

Elles ne feront l'objet d'aucune utilisation commerciale (notamment pour des envois de newsletters ou de communications publicitaires).

La base légale du traitement repose sur le consentement des participants (article 6-1-a du Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD).

Les données seront conservées pour une durée maximale de deux mois à compter de la fin de l'évènement, puis supprimées.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, ainsi que d'un droit à la limitation et à l'opposition au traitement de leurs données. Ces droits peuvent être exercés par écrit auprès du Délégué à la Protection des Données (DPO) : **Julie Bessaguet** – julie@cabinetrgpd.fr

ARTICLE 11 : MODIFICATIONS

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou modifier le jeu en cas de force majeure.

